

---

Rapport de la commission du génie civil et des équipements du 10 septembre 2024

Rapporteur : Gilles-Olivier BRON

**M 349 – 24.04 POUR L'EXTENSION DU DISPOSITIF DE L'UNITÉ PRÉAUX VERNIER AUX PARCS PUBLICS DE LA COMMUNE**

M. MARTENS (SOC), l'un des quatre motionnaires, expose les raisons qui ont incité le dépôt de ce texte. Il propose d'étendre les activités de l'Unité Préaux Vernier (UPV) aux parcs publics de la Commune. Selon les motionnaires, cela permettrait que les parcs soient mieux entretenus, au bonheur de la population, et de fournir des opportunités de « petits jobs » aux jeunes de Vernier.

Un commissaire (PLR) apprécie la motion, mais il s'enquiert du salaire minimum et si ce dispositif fait partie des activités ouvertes au TIG (Travail d'intérêt général). Un commissaire (UDC) s'interroge sur l'âge des employés et sur le type d'assurances qui les couvre. Le motionnaire répond qu'il ne s'agit que d'élargir les missions de l'UPV qui existe déjà ; selon lui une petite rallonge budgétaire pour le service de la Voirie pourrait être nécessaire. Un commissaire (VERT.E.S) et un commissaire (ALTERNATIVE) apprécient la motion, qui aurait une vertu pédagogique en faisant se rendre compte les jeunes du résultat des incivilités et qu'il n'est pas normal de devoir engager davantage de nettoyeurs pour balayer leurs déchets.

Mme FAGGIONI, Chargée de projet au Service de la cohésion sociale (SCS), explique le dispositif de l'Unité Préaux Vernier (UPV), qui consiste à faire nettoyer les préaux par des jeunes entre 18 et 25 ans, en rupture scolaire ou en phase de réinsertion professionnelle. L'UPV est active les dimanches de 08h00 à 12h00 et les lundis de 06h00 à 08h00 avant l'entrée en classe des écoliers. Elle est scindée en trois secteurs (Vernier-Village/Étang ; Châtelaine/Avanchets ; Lignon/Libellules), chaque équipe se composant d'un chef de groupe et de deux jeunes. Outre l'objectif de nettoyage des préaux, il y a clairement la volonté de fournir une opportunité aux jeunes en rupture de travailler avec la Commune, ainsi que créer des « ambassadeurs-pairs » auprès des plus jeunes pour lutter contre les déchets. Les encadrants ont un contrat d'auxiliaire auprès de la Ville de Vernier et un salaire de CHF 41.60/heure ; les jeunes en insertion ont un contrat « Job+ » avec le SCS et sont payés CHF 26.60/heure.

M. KETTENACKER, chef du SCS, complète la présentation en précisant que les jeunes sont formés et encadrés par des professionnels du Service de l'environnement urbain (SEU), ce dernier les équipant et fournissant tout l'outillage nécessaire. Il s'agit de « Jobs+ », et ce dispositif n'est pas accessible au TIG.

M. PASQUIER, chef du SEU, indique que le nettoyage des parcs occupe actuellement 16 employés du Service des espaces verts, en charge de 17 parcs et autres espaces verts, soit une superficie de 24 hectares (hors terrains de sports et piscine), d'avril à octobre. Ils sont tous entretenus du lundi au vendredi, et trois sont également nettoyés les week-ends en raison de leur importante fréquentation.

Selon M. KETTENACKER, l'idée de la motion est intéressante, mais étendre rapidement le dispositif de l'UPV aux parcs semble compliqué du point de vue organisationnel, notamment à cause de diverses contraintes. Il est en effet complexe de trouver des jeunes ayant un profil qui corresponde aux attentes de l'activité. Par ailleurs, l'UPV est engagée dans un projet-pilote avec le SEU pour la gestion des encombrants au Lignon. L'une des possibilités pour répondre à la motion, dans une première étape, serait d'utiliser les effectifs actuels de l'UPV lors des vacances estivales pour collaborer dans les parcs. Les jeunes sont en effet demandeurs de travail en été. Si l'expérience est concluante, il faudra alors analyser les coûts connexes liés à la coordination.

**AU VOTE :**

**La motion M 349 – 24.04, Pour l'extension du dispositif de l'Unité Préaux Vernier aux parcs publics de la Commune, est acceptée par 8 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 MCG, 1 PLR, 1 ALTERNATIVE) et 1 abstention (1 UDC).**